

DECRET N° 2022/171 DU 23 MAI 2022
portant ratification du Statut de l'Organisation de la
Coopération Islamique pour la Sécurité Alimentaire
(OISA), adopté le 11 décembre 2013 à Conakry en
République de Guinée.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

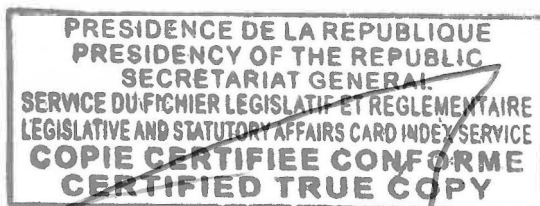
Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2022/005 du 27 avril 2022 autorisant le Président de la République à ratifier le Statut de l'Organisation de la Coopération Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA), adopté le 11 décembre 2013 à Conakry en République de Guinée,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifié, le Statut de l'Organisation de la Coopération Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA), adopté le 11 décembre 2013 à Conakry en République de Guinée.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 23 MAI 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

